

LA VILLEMOMBLOISE

Les parcours du Cœur



Villemomble.fr



CCAS de Villemomble

CERTIFICAT MEDICAL Valable pour la Villemombloise de 5km

Ce certificat est conforme à la législation française. Il est conseillé d'utiliser ce formulaire. Il doit être rempli, daté et signé par le médecin, qui appose sa signature et son cachet (ou à défaut son numéro professionnel pour les médecins étrangers).

Je soussigné, Docteur

Atteste que l'état de santé de :

M. / Mme Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Fait à, le / /

Signature du médecin

Cachet du médecin

À RETOURNER AU SERVICE RELATIONS DE LA MAIRIE,
13 BIS RUE D'AVRON OU SUR VILLEMOMBLE.FR

« LES INFORMATIONS COLLECTÉES SONT TRAITÉES PAR LA VILLE DE VILLEMOMBLE AUX FINS DE L'INSCRIPTION DU PATIENT À LA COURSE À PIED « LA VILLEMOMBLOISE ». CONFORMÉMENT À LA LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS » DU 6 JANVIER 1978 TELLE QUE MODIFIÉE, VOUS DISEZ D'UN DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION ET DE SUPPRESSION DE VOS INFORMATIONS. VOUS POUVEZ EXERCER CES DROITS EN ÉCRIVANT À : MAIRIE DE VILLEMOMBLE, « LA VILLEMOMBLOISE », 13 BIS RUE D'AVRON, 93250 VILLEMOMBLE.